

maîtres, sans le vouloir, nous ont appris à briser nos fers! Allons, citoyens, buvons tous au triomphe de la démocratie!

—Oui, tous! tous! vive la liberté! s'écria toute la troupe enflammée par le vin: et avec un accompagnement de coutoux, de verres et de gestes vainqueurs, on entonna le couplet de circonstance:

*Allons enfans de la patrie!*

De ce moment, toutes les voix se confondirent dans un bruit assourdissant: l'un continuait, à tue-tête, les huit ou dix couplets de la *Marseillaise*; l'autre (le poète) déclamaient une tirade à son voisin, qui lui riait au nez; Albert pérorait avec la gravité d'un orateur religieusement écouté; Paul, armé d'une grande cuiller à punch, agitait la liqueur livide et frappait, comme un tam-tam, le vaso qui la contenait. Cependant, au spectacle des flammes-violacées et rougeâtres qui tournoyaient et montaient au dessus du hol, les yeux se fixèrent, on fit silence, comme absorbés dans une muette admiration. Mais, ainsi concentré, l'enthousiasme s'accrut et déborda bientôt d'une étrange manière: toutes les mains s'entrelacèrent, et une ronde grotesque s'engagea autour de la table, qui tremblait, avec le plancher, sous les pieds de la bande-avinée et indomptable. Plus d'un héros trébucha dans cette tempête, et dut rouler sur le parquet en entraînant les meubles après lui; mais, plus ou moins lestement, on se releva, et bientôt, cramponné à la table de marbre, chacun, avec de grands cris, attaqua le punch brûlant: Vive notre royal hôte Paul Imbert!—Vive la république!—Vivent les femmes!—Vive la joie!

Au milieu de ce tumulte la porte s'ouvrit, et M. Imbert parut sur le seuil: on ne le reconnut pas tout d'abord, et les cris redoublèrent à la vue d'un étranger. Paul, seul, laissa tomber le verre qu'il tenait à la main et demeura pétrifié.

M. Imbert s'avança de quelques pas dans l'appartement, et d'une voix sévère dit à son fils:

—Dans le honteux état où vous êtes, je ne devrais pas vous adresser la parole, mais vous faire tous chasser de la maison. Toutefois, je veux me rappeler que ces messieurs sont venus ici sur votre invitation: c'est à vous de les congédier; faites-le promptement, ou je vous montrerai qui est le maître ici.

Paul voulut begayer quelques excuses, mais sa langue épaisse ne laissa entendre que des sons inintelligibles. M. Imbert lui répondit par un geste de méprisante pitié, et lui tournant le dos, se retira.

Cependant, si cette apparition avait à peu près dissipé, chez Paul, les fumées de l'ivresse, elle avait aussi fait naître dans son cœur une honte inexprimable; non pas, bien entendu, la honte des tristes folies auxquelles il venait de s'abandonner, mais la honte furieuse de l'orgueil humilié. Etre traité de la sorte, comme un enfant, devant tous ses amis, il ne pouvait le pardonner à son père; aussi, bien loin d'obéir à ses menaces, il voulait montrer à tous que lui aussi avait une volonté tenace, jusqu'à braver, s'il le fallait, les obstacles les plus sacrés. Il se leva donc, et tout chancelant sous la colère et sous le vin, il courut vers la porte, en arracha la clef qui tenait au dehors, ferma à double tour en dedans, et posant cette clef sur la table, il dit d'une voix qu'il s'efforçait vainement de rendre insouciant et gaie:

—Buvez, chantez, mes amis, personne ne vous troublera maintenant, je vous le jure!

Chacun, heureusement, avait recouvré assez de jugement pour comprendre tout le danger d'une pareille provocation: on se regardait donc en silence avec un certain embarras, lorsque Albert se levant dit à Paul:

—Mon cher, soyons prudents: il n'a pas du tout l'air plaisant, ton père! pas le moins du monde! Je ne suis pas honteux, comme vous savez, eh bien! j'ai senti se glacer sur mes lèvres un petit compliment gentil que je voulais lui faire pour l'adoucir et le dérider. Crois-moi, ne jouons pas avec le feu! Couche-toi tranquillement, mon brave, le somnifère apaise les humeurs et rafraîchit le sang: quant à nous, nous allons déguerpir sans retard, et, bras dessus bras dessous; on évitant les ruisseaux et les patrouilles, tâcher de regagner nos domiciles respectifs. Ouf! mes pauvres jambes se trouvent mal. Bonne nuit!

Paul n'insista pas; il lui sembla que son honneur était sauvé par l'énergique démonstration qu'il venait de faire, et, au résumé, il voyait déjà assez de difficultés entre son père et lui sans y ajouter le tort d'un coupable défi. On se sépara donc, en se promettant bien de se revoir ailleurs avec plus de liberté.

Cependant, en quittant la chambre de son fils, M. Imbert s'était retiré dans son appartement, qu'il parcourait en tous sens, tantôt avec une morne lenteur, tantôt avec une sombre précipitation. Que ferait-il de son fils? Telle était la question qui le plongeait dans un abîme de douleur sans perplexités. Quoi donc! puisque ce malheureux demeurerait sourd à tout conseil; puisque toute tendresse devenait pour lui un sujet d'ingratitude; puisque l'unique service qu'on pût désormais lui rendre, c'était de lui épargner quelque criminelle atteinte à la dignité paternelle, y avait-il autre chose à faire que de fermer les yeux sur son indigne conduite, le retrancher impitoyablement, coûte que coûte, de son cœur, et de l'abandonner, de le livrer à la folie de ses désordres? Là, il trouverait sa punition, cruelle peut-être, mais bien méritée. Oui, mais cette punition, ce sera le déshonneur et la honte! Et cette honte et ce déshonneur du fils, ne jailliront-ils pas sur le père lui-même? Son nom, le nom de la famille, le nom d'un magistrat vénéré, ne sera-t-il pas flétri, avili?... "Le sera-t-il vraiment? s'écria M. Imbert tout frissonnant de colère à cette pensée? n'y aura-t-il pas moyen d'ar-

rêter ce misérable? de prévenir ses déportemens? Sera-t-il le maître de traîner mon nom dans la boue? assisterai-je tranquille et désarmé à ce déshonneur public?... Que faire! que faire, ô Dieu!... Il n'y a pas de loi pour prévenir le mal; il faut qu'il soit consommé pour être atteint! et alors, plus de remède: la punition double le mal et centuple la honte! Et c'est moi, c'est moi qui suis réduit à porter ces ignominies, et c'est mon fils qui les souleve sur ma tête! Mais que lui a-t-on donc fait à cet enfant? que lui a-t-on donc appris? quel germe empoisonné a-t-on déposé dans son âme? C'est mon sang, après tout; comment s'est-il corrompu? O malheur! ô irréparable malheur!" Et le malheureux père, déchiré par ces poignantes angoisses, passa toute la nuit dans une mortelle insomnie. Le lendemain il se trouva que cette triste nuit avait eu, pour ainsi dire, le poids de dix années sur la tête de M. Imbert, tant son visage s'était flétri, tant la douleur avait laissé de traces profondes sur son corps abattu, et l'avait subitement rapproché de la vieillesse.

*La suite au prochain numéro.*

A VEDRE.

Au Bureau des *Mélanges*, et chez MM. les libraires de la ville, le CALENDRIER ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL pour l'année Bissextile 1844.

## NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE RELIEUR.

LES SOUSSIGNÉS informent très-respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils viennent d'ouvrir UNE BOUTIQUE DE RELIEUR, dans la rue Ste. Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de MM. J. STANKE et Cie. et de LOUIS PERRAULT. Les ouvrages de toutes espèces appartenant à leur branche seront exécutés avec célérité et dans les derniers goûts aux prix les plus réduits.

CHAPELEAU ET LANOTHE.

Montréal, 10 novembre 1843.

EN VENTE À CEBUREAU,  
PETIT MANUEL

DE  
L'ARCHICONGRÉGATION  
Du Très-Saint et Immaculé  
CŒUR DE MARIE,

Etablie dans l'église cathédrale de Montréal, le 7 février 1841.

QUATRIÈME ÉDITION EN CANADA,

AVEC L'APPROBATION DE MGR. DE MONTREAL.

PETIT ABREGE DE GEOGRAPHIE, D'HISTOIRE DU CANADA, suivi de quelques NOTIONS GRAMMATICALES pour faciliter aux enfans l'étude de la langue anglaise à l'usage des écoles du diocèse. 1ère. édition. Prix: 15 sols.

RÈGLEMENT DE LA CONGRÉGATION DES FILLES.

ETABLIE DANS PLUSIEURS PAROISSES DE CE DIOCÈSE.

RECUEIL DE LITANIES

A L'USAGE DES SŒURS DE CHARITÉ

UNE FEUILLE contenant l'énoncé des obligations, des indulgences et des privilèges attachés à la CONFRÉRIE DU SCAPULAIRE, suivie du Billet d'Admission.

DES CARTES DE TEMPERANCE TOTALE ET PARTIELLE.

ON trouve aussi constamment à ce Bureau, la collection des MÉLANGES RELIGIEUX reliés en 6 volumes.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FANNE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au dessous, 1re. insertion,	2s.	6d.
Chaque insertion subséquente,		7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion,	3s.	4d.
Chaque insertion subséquente,		10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne,		4d.
Chaque insertion subséquente,		1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PRR.  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PRR.  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.